

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 465 Subvention (10.000 euros) à l'association Compagnie La Déferlante (19e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie La Déferlante ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission et par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 10.000 euros est attribuée au titre de 2013 à l'association Compagnie La Déferlante qui a son siège social au 10, rue Riquet 75019 Paris dans le cadre du soutien municipal aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes handicapées. 2013_01738 / 13065.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.